

Délibération « Tableau des effectifs » CM du 23 02 2017

Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Directeur Général des Services

Au nom de notre groupe Saint Marcel Demain, nous souhaiterions quelques éclaircissements sur cette délibération, avant d'aller plus loin il nous paraît important que vous nous confirmiez une erreur de transcription entre la délibération et le tableau joint en annexe.

Le document remis dans nos dossiers n'est pas le même que celui présenté en CT le 17 janvier 2017

La délibération n'est pas conforme au tableau annexé

Filière technique : Adjoint technique 2^{ème} classe supprimé en CM pas en CT

Merci de ce rectificatif important pour la suite des débats.

- Pour certains des postes que vous souhaitez supprimés les agents sont partis à la retraite ou ces postes ne sont plus pourvus (électricien, voirie, mécanicien, bâtiment), pourtant vous nous avez annoncé le recrutement d'un mécanicien en CDD pour 1 année le temps de faire ses preuves, à quoi bon supprimer un poste pour le recréer demain.
- Pour la suppression du poste d'attaché principal que cela signifie-t-il ?
- Des bruits courent sur le licenciement d'un agent, qu'en est-il ?
- L'agent qui est visé par cette suppression de poste semble être celui actuellement affecté à la bibliothèque et qui précédemment occupait les fonctions de directeur général des services.
- Celui-ci a déposé un recours pour être réintégré dans ses fonctions. Le Tribunal Administratif de Dijon a-t-il statué favorablement sur sa demande ou l'a-t-il débouté ?
- Avez-vous engagé des négociations avec cet agent pour qu'il quitte la collectivité ?
- Quelle était la teneur de ces négociations ? Pourquoi n'ont-elles pas abouties ?
- En cas de licenciement de cet agent combien cela coûtera-t-il à la collectivité, non confidentiellement :
- Ne pensez-vous pas qu'après avoir obtenu sa réintégration par le Tribunal, la mise en place d'une procédure de licenciement ne fragilisera pas la ville si l'intéressé engage de nouveaux recours ?

JSL : Lors de votre conférence de presse du mercredi 1 février, vous avez annoncé à la presse que les effectifs de la commune était de 150 agents, ce qui est un énorme mensonge, plus on charge la mule et plus on fait gober des aberrations.....

Le 17 janvier 2017 en CT

- Effectifs budgétaires 163 agents
- Effectifs pourvus 134 agents

Le 23 février 2017 en CM

- Effectifs budgétaires 134 agents + 30 agents (CCAS/RPA) = 164 agents
- Effectifs pourvus 115 agents + 24 agents 5CCAS/RPA) = 139 agents

Nous sommes donc très loin des 150 agents que vous avez annoncé en compagnie du Directeur Général des Services